



Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° PC 91129 25 10013

Déposé le 19/11/2025

Par : Monsieur David RODRIGUES

Adresse des travaux : 7 Ter Rue du Verger

Cadastré : AM380

DESTINATAIRE

Monsieur David RODRIGUES

7 Ter Rue du Verger

91590 CERNY

Affaire suivie par : Inès DECHÈVRE

Objet : rejet tacite sur une Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes pour la création d'un carport avec prolongation de la toiture pour créer une pièce supplémentaire et la pose de 2 vélux (article R.423-39 du code de l'urbanisme)

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du **04/03/2026**.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de Cerny, nous vous avons notifié en recommandé avec accusé de réception un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction. Ce courrier vous a été présenté en date du **10/12/2025**.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du **10/12/2025**, soit jusqu'au **10/03/2026**, pour présenter en mairie de Cerny contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Or, à ce jour vous n'avez toujours rien transmis à la commune. C'est pourquoi votre demande fait l'objet d'un rejet tacite.

Ainsi, il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Cerny, le 11 mars 2026

Le Maire Adjoint,
François LACOMME

